



HAL
open science

Champ(s) de formation Santé (avis sur le projet) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Santé (avis sur le projet). 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02026672

HAL Id: hceres-02026672

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026672>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Droit et sciences politiques

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017

sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

Présentation du champ

Le champ de formation *Droit et sciences politiques* d'Aix-Marseille Université (AMU) présente une offre de formation très complète et large, de la licence au doctorat, reposant sur deux composantes - la Faculté de droit et sciences politiques (FDSP) et l'Institut de management public et de gouvernance territoriale (IMPGT) et dispensée sur trois sites (Aix-en-Provence, Marseille, Arles). La FDSP propose une capacité en droit, une licence en droit, une licence en administration publique, trois licences professionnelles (LP), 14 mentions de master, 59 parcours-type, 55 diplômes d'établissements, le doctorat (école doctorale 67). L'IMPGT propose une licence partagée avec la FDSP et l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (IEP), 2 mentions de master avec 9 parcours-type. Les deux composantes développent leur spécificité afin de cultiver leur situation dominante dans la région, la FDSP en droit et l'IMPGT en administration publique, mais entretiennent des liens forts accentués par la mutualisation des enseignements et le pilotage conjoint de la construction de l'offre de formation, ainsi que la participation croisée aux conseils de perfectionnement. A ces formations, il convient d'ajouter deux mentions de masters délivrées par l'AMU mais dispensées à l'IEP.

La nouvelle offre de formation 2018-2022 est stable par rapport à la précédente, même si certaines évolutions peuvent être notées.

En apparence, de nouvelles LP sont créées, mais il s'agit d'une reconduction des anciennes formations avec de nouveaux intitulés conformes à la nouvelle nomenclature. La LP *Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière* devient LP *Activités juridiques - métiers du droit de l'immobilier*. La LP *Management et droit du transport maritime* devient LP *Logistique et transport internationaux*. L'offre de formation en licence est reconduite et se traduit par un renouvellement des licences *Droit* et *Administration publique*. La Licence *Information et communication*, intégrée anciennement au champ *Economie-Gestion*, est nouvellement rattachée au champ *Droit et sciences politiques*. Proposée par l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM), elle ne présente pas de lien direct avec les deux premières années de licence mais vise à favoriser l'intégration des étudiants dans les masters assurés par l'Ecole. Elle devient un des parcours-type proposés par la 3^{ème} année (L3) de la licence *Administration publique*. Portée par l'IMPGT, cette licence décline cinq parcours-type en L3 - *Management public* (IMPGT) ; *International program of public management* (IMPGT) ; *Droit et société* (FDSP) ; *Sciences politiques* (IEP) et *Information-Communication* (EJCAM).

En master, certaines formations sont abandonnées (*Droit international privé* dans le master *Droit international et européen* ; *Droit de la protection de l'environnement- territoires méditerranéens*, parcours du master *Droit patrimonial, immobilier et notarial* ; *Carrières administratives*, parcours du master *Droit public*). La spécialité *Management des organisations et manifestations culturelles* du master *Droit et management de la culture et des médias* quitte le champ *droit et sciences politiques* pour devenir un parcours-type du master *Direction des projets et établissements culturels* du champ *Economie-Gestion*. D'autres voient le jour. A cet égard, il convient de souligner le nouveau master *Administration et liquidation d'entreprises en difficulté* développant une formation générale de droit des affaires et des enseignements spécifiques tournés vers la pratique professionnelle pour former aux métiers d'administrateurs/mandataires judiciaires et juristes spécialisés en droit des affaires, alliant les compétences académiques de l'Institut de droit des affaires et l'apport de nombreux professionnels.

La plupart des modifications répondent aux exigences de la nouvelle nomenclature des masters mais prennent appui sur les formations solides précédemment dispensées. En apparence, de nouvelles mentions de master sont créées, mais elles résultent d'un nouveau découpage afin de correspondre à la nouvelle nomenclature (*Droit privé, Droit pénal et sciences criminelles, Droit social, Droit notarial, Droit de l'immobilier, Droit fiscal, Relations internationales*) entraînant, par voie de conséquence, la disparition de certaines mentions (*Droit privé et sciences criminelles, Droit patrimonial, immobilier et notarial*). Cette refonte s'accompagne d'une redistribution des spécialités. Le master *Droit privé* se compose de quatre parcours - *Droit civil et droit international privé* ; *Contentieux et procédures civiles d'exécution* ; *Contentieux de la responsabilité et de l'indemnisation* ; *Théorie du droit* (qui maintient son double rattachement aux masters *Droit privé* et *Droit public*). Le master *Droit pénal et sciences criminelles* propose 5 parcours-type - *Sciences pénales, Sciences criminologiques* ; *Sécurité intérieure* ; *Droit de l'exécution des peines* ; *Lutte contre la criminalité financière et organisée*. Le master *Droit social* se compose d'un parcours unique consacré au *Droit des relations de travail et de la protection sociale*. Le master *Droit notarial* offre deux parcours-type - *Carrière notariale* et *Pratique notariale et droit public notarial*. Le master *Droit immobilier* offre deux parcours - *Droit immobilier privé et public* et *Droits et métiers de l'urbanisme durable*. Le master *Droit fiscal* propose trois parcours-type - *Droit des finances publiques et de la fiscalité* (qui maintient son double rattachement aux masters *Droit fiscal* et *Droit public*) ; *Fiscalité personnelle et du patrimoine* ; *Fiscalité européenne et internationale*. Le master *Relations internationales* se compose de deux parcours-type - *Expertise internationale* et *Géostratégie, défense et sécurité internationale*.

D'autres mentions subissent un changement d'intitulé, sans modification notable du contenu. Ainsi, le master *Droit et management de la culture et des médias* devient master de *Droit du numérique* composé de quatre parcours-type - *Droit des médias électroniques* ; *Droit de la création artistique et numérique* ; *Droit, journalisme et communication des organisations* ; *Propriété intellectuelle, numérique et technologies avancées*. Le master *d'Histoire du droit* devient master d'*Histoire du droit et des institutions* composé de deux parcours-type - *Histoire du droit et des idées politiques* (qui, à son tour offre une double option recherche ou professionnelle) et *Sources historiques, philosophiques et théologiques du droit* (qui présente la spécificité d'être enseigné à distance). Le master d'*Etudes politiques* devient master de *Sciences politiques*, dispensé par l'IEP, et offre trois parcours-type - *Métiers de l'information : communication, lobbying, médias* ; *Politiques européennes et action transnationale* ; *Dynamiques politiques et mutation des sociétés*. L'AMU maintient un master *Droit international et européen* en dehors de la nomenclature des masters (qui prévoit de scinder l'offre en deux mentions séparées) et présente un argumentaire en faveur du maintien de cet intitulé appuyé sur des justifications d'ordre général portant sur la pertinence de cette double compétence dans deux matières profondément imbriquées et indissociables en vue d'une meilleure insertion professionnelle des étudiants. Plus spécifiquement, l'argumentaire reprend des raisons internes à l'établissement - la rationalisation de l'offre de formation, la cohésion de l'équipe pédagogique et administrative, l'adossement à la recherche, l'articulation de l'offre de formation autour de ces deux matières débouchant sur six parcours-type - *Droit international public* ; *Droit de l'Union européenne* ; *Action et droit humanitaires* ; *Droit de la reconstruction des Etats* (double rattachement aux masters *Droit international et européen* et *Droit public*) ; *Droit de l'énergie* ; *Droit de l'environnement* - se nourrissant autant de l'une que de l'autre de ces disciplines, à l'instar des deux derniers parcours.

Avis sur la cohérence du champ

L'offre de formation du champ *Droit et sciences politiques* est riche, solide et de très bonne qualité. Elle couvre des formations de la licence au doctorat dans toutes les disciplines juridiques embrassant, à la fois, les aspects académiques et professionnalisants. Fidèle à sa politique, l'AMU cultive une offre diversifiée tenant compte des besoins locaux, mais aussi de la mondialisation progressive qui produit des effets autant sur l'enseignement que sur les professions juridiques. La formation à vocation généraliste de la licence s'enrichit de plusieurs LP et de nombreuses mentions de master à vocation professionnalisante et développant autant des spécialités classiques que très modernes. L'AMU préserve son omniscience juridique en continuant à assurer des formations dans toutes les disciplines juridiques (droit privé, droit public, droit pénal, histoire du droit, sciences politiques) mais maintient sa visibilité en accentuant son offre autour de certains pôles qui étaient déjà exploités dans son offre précédente (transports, immobilier, environnement, notariat, santé, lutte contre la criminalité organisée). Son positionnement sur le plan régional et national reste stable et devrait continuer à produire des effets positifs qui se sont traduits par une grande attractivité des diplômes proposés et par leur reconnaissance dans les milieux professionnels. L'AMU a noué de nombreux partenariats judiciaires, publics, privés, européens et internationaux. A ce titre, il est possible de remarquer le renforcement des efforts sur le plan international qui se traduit par des initiatives intéressantes et très bénéfiques pour les étudiants (création d'un double diplôme AMU-Université du Kent permettant l'obtention conjointe d'une première année de master (M1) et d'un Bachelor of laws (LLB)). La recherche est très bien représentée dans le champ *Droit et sciences politiques*, qu'il s'agisse des structures en place ou de la production scientifique et des publications recensées.

Les changements proposés dans le dossier d'accréditation correspondent à une mise en conformité avec la nouvelle nomenclature master. A ce titre, ils conduisent essentiellement à une scission de certains masters se traduisant par une nouvelle articulation des parcours-types au sein des mentions ou des modifications d'intitulés. Ce travail de refonte des mentions et des parcours-types donne lieu à une offre de formation plus claire, car les parcours-types sont plus resserrés autour des mentions proposées. Néanmoins, une question peut être posée à propos de la transformation du master *Droit et management de la culture et des médias* devenu master de *Droit du numérique*. Si deux, ou même trois, des parcours-type s'inscrivent incontestablement dans le droit du numérique, un parcours-type proposé ne semble pas correspondre à la discipline (*Droit, journalisme et communication des organisations*). Mais son rattachement à ce master est sans doute rendu nécessaire par la nouvelle nomenclature. Des questions se posent aussi quant au rattachement de la L3 *Information-Communication* à la licence *Administration publique*. Les enseignements dispensés portent exclusivement sur les sciences de l'information et de la communication et sur l'économie. De surcroît, le master *Information-Communication*, débouché naturel de ce parcours, reste dans le champ *Economie-Gestion*, de sorte que le rattachement de cette formation au champ *Droit et sciences politiques* semble artificiel.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le champ est porté conjointement par la FDSP et par l'IMPGT, dans des proportions différentes s'expliquant par le positionnement généraliste de la Faculté de droit et par la spécialisation en administration publique de l'IMPGT. L'articulation de l'offre de formation et son fonctionnement conjoint entre les deux établissements ont été considérablement clarifiés et détaillés dans la nouvelle offre. L'articulation se justifie par une situation de quasi-monopole de ces deux établissements dans leurs domaines de compétences respectifs (le droit pour la FDSP et l'administration publique pour l'IMPGT), se traduisant par un pilotage pédagogique et administratif assuré par des structures internes à chaque institution. La FDSP fonctionne selon les principes de la collégialité et associe des groupes de travail à l'équipe décanale. L'IMPGT associe les responsables pédagogiques de chaque diplôme à l'assesseur aux formations. Cependant, le partage de l'offre entre les deux établissements ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la formation et les mécanismes mis en place et décrits dans le dossier d'accréditation tendent à assurer un fonctionnement collaboratif de manière à faire perdurer cette vision commune au-delà de la période de la construction de l'offre de formation. Néanmoins, si cette période a suscité des réunions mensuelles, l'articulation des structures de pilotage dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation n'est pas précisée. De même, si les conseils de perfectionnement sont formés de membres des deux composantes, aucune précision n'est apportée quant à leur fonctionnement (rythme des réunions, règles de pilotage).

En revanche, si des liens avec l'IEP et l'EJCAM sont évoqués et qu'une forme de collaboration est mise en place dans le cadre de certains diplômes du champ, une politique globale de collaboration ne semble pas être instaurée. On peut, à cet égard, s'étonner que les deux mentions de master dispensées à l'IEP - *Science politique* et *Relations internationales* n'aient été nulle part citées dans la présentation du projet de champ. Aussi une réflexion d'ensemble devrait être engagée pour clarifier les relations entretenues par la FDSP et l'IMPGT avec l'IEP et l'EJCAM.

Concernant les dispositifs opérationnels, la fiche produite par l'AMU propose des solutions aux différentes questions soulevées par l'Hcéres dans son rapport d'évaluation. A ce titre, la durée des épreuves écrites dans les matières fondamentales est allongée afin de mieux évaluer les capacités d'argumentation et démonstration des étudiants. Les conseils de perfectionnement mis en place commencent à être sollicités de manière effective et avec plus de régularité. Les partenariats judiciaires, publics, privés et internationaux solides et riches sont consolidés. L'ouverture à l'international et l'enseignement des langues sont renforcés par la proposition systématique d'enseignement de langue ou d'enseignement disciplinaire en anglais dans tous les diplômes et par la création de double diplôme (AMU-Université de Kent) ou de parcours anglophones (IMPGT). Le suivi de l'acquisition des compétences est renforcé par l'utilisation de nouveaux moyens, qu'ils soient de facture classique (utilisation plus large des épreuves orales afin d'améliorer la capacité d'argumentation orale) ou plus moderne (livret de compétences).

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Administration publique	L	AMU	
Droit	L	AMU	
Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	LP	AMU	
Logistique et transports internationaux	LP	AMU	
Métiers du notariat	LP	AMU	
Administration et liquidation d'entreprises en difficulté	M	AMU	
Droit de l'immobilier	M	AMU	
Droit de la santé	M	AMU	

Droit des affaires	M	AMU	
Droit du numérique	M	AMU	
Droit fiscal	M	AMU	
Droit notarial	M	AMU	
Droit privé	M	AMU	
Droit public	M	AMU	
Droit pénal et sciences criminelles	M	AMU	
Droit social	M	AMU	
Droit international et européen	M	AMU	L'intitulé est hors nomenclature des mentions de master. Toutefois, le maintien de l'intitulé précédent est parfaitement justifié par l'établissement et totalement cohérent au regard de la formation dispensée.
Histoire du droit et des institutions	M	AMU	
Relations internationales	M	AMU	
Science politique	M	AMU	

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les champs de formations pour le prochain contrat 2018-2022
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

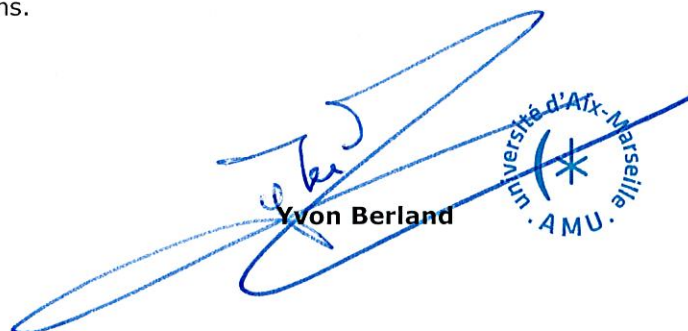

Marseille, le vendredi 3 novembre 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 11 octobre 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les champs de formations pour le prochain contrat 2018-2022.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint concernant le champ Droit et sciences politiques.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland


Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Champ de formation

**N° du rapport HCERES :
C2018-EV-0134009M-DEF-
FOCP180015482-024567-RT**

**Intitulé du champ de formation :
Droit et sciences politiques**

Octobre 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Observation figurant dans le rapport	Réponse
--------------------------------------	---------

Avis sur la cohérence du champ

<p>2^e §</p> <p>« Néanmoins, une question peut être posée à propos de la transformation du master <i>Droit et management de la culture et des médias</i> devenu master de <i>Droit du numérique</i>. Si deux, ou même trois, des parcours-types s'inscrivent incontestablement dans le droit du numérique, un parcours-type proposé ne semble pas correspondre à la discipline (<i>Droit, journalisme et communication des organisations</i>). Mais son rattachement à ce master est sans doute rendu nécessaire par la nouvelle nomenclature. »</p>	<p>Concernant l'évaluation de la cohérence du champ de formation « Droit et sciences politiques », le Haut conseil, après avoir souligné la richesse, la solidité et la très bonne qualité de ce champ, pose la question de la cohérence de l'un des quatre parcours type de la mention « Droit du numérique ».</p> <p>En effet, si trois des parcours de cette mention lui apparaissent s'inscrire dans le champ du droit du numérique (cf. Droit des médias électroniques ; Droit de la création artistique et numérique ; Propriété intellectuelle, numérique et technologies avancées), le parcours « Droit, journalisme et communication des organisations » ne lui semble pas correspondre à la discipline, sachant toutefois que le Haut conseil évoque alors que ce rattachement a « sans doute été rendu nécessaire par la nouvelle nomenclature ».</p> <p>AMU souhaiterait ici indiquer au Haut conseil que si le rattachement du parcours type « Droit, journalisme et communication des organisations » à la mention « Droit du numérique » a, effectivement, été rendu nécessaire par la nouvelle nomenclature, il s'agit aussi, voire surtout, d'un rattachement rendu nécessaire par le fait que les deux premiers semestres de ce parcours se doivent d'être très majoritairement composés d'enseignement en droit des médias numériques, ce que permet ce rattachement et qu'il s'agit ensuite de proposer à des étudiants juristes très motivés généralement inscrits dans le Magistère « journalisme et communication des organisations » de la FDSP des semestres 3 et 4 de master plus appliqués offrant des débouchés professionnels avérés.</p>
--	--

<p><i>Ibidem</i> :</p> <p>« Des questions se posent aussi quant au rattachement de la L3 Information-Communication à la licence Administration publique. Les enseignements dispensés portent exclusivement sur les sciences de l'information et de la communication et sur l'économie. De surcroît, le master Information-Communication, débouché naturel de ce parcours, reste dans le champ Economie-Gestion, de sorte que le rattachement de cette formation au champ Droit et sciences politiques semble artificiel. »</p>	<p>Le rattachement de la Licence Info-com à cette Licence Administration Publique orientée sur les métiers du secteur public et des organisations oeuvrant dans des logiques d'intérêt général fait suite à une réflexion partagée avec l'EJCAM et que nous poursuivons aujourd'hui dans la phase de maquettage. La Licence Administration Publique portée par l'IMPGT propose une progression pédagogique sur les deux premières années avec des TD de méthodes d'expression écrite/orale sur chaque semestre qui correspondent parfaitement à une poursuite d'étude vers une formation en info-com. De surcroît, la première année se concentre sur les fondamentaux d'une culture générale indispensable à ces métiers autour du droit/économie/gestion, élargi aux sciences sociales dans un contexte public. Le troisième semestre présente le contexte de réformes du secteur public et le quatrième semestre se focalise sur les principales disciplines de gestion à travers des cours magistraux associés à des TD (notamment en marketing/communication). En troisième année de licence, ces sciences de gestion seront abordées sous l'angle du management public dans le parcours-type « Management public » de l'IMPGT ou sous l'angle plus précis de l'information et de la communication pour les étudiants qui souhaitent se spécialiser sur cette discipline au sein de la licence de l'EJCAM.</p>
--	---

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

<p>2^e § :</p> <p>« En revanche, si des liens avec l'IEP et l'EJCAM sont évoqués et qu'une forme de collaboration est mise en place dans le cadre de certains diplômes du champ, une politique globale de collaboration ne semble pas être instaurée. Aussi une réflexion d'ensemble devrait être engagée pour clarifier les relations entretenues par la FDSP et l'IMTGP avec l'IEP et l'EJCAM. »</p>	<p>La FDSP se focalise sur les disciplines juridiques et l'IMPGT sur l'administration publique avec son ouverture sur les métiers du management public qui y sont aujourd'hui développés.</p> <p>L'IEP propose une entrée fondamentale en sciences politiques enrichie par le droit de la FDSP sur certains programmes et le management public sur certains autres (master Direction de projets et établissements culturels co-portée par IMPGT, FEG et IEP dans le domaine éco-gestion).</p> <p>L'EJCAM propose une entrée fondamentale en info-com enrichie par l'approche transdisciplinaire appliquée au secteur public en mutation de la licence portée par l'IMPGT, ainsi que par les sciences politiques sur les métiers de l'info-com en master.</p> <p>Outre les conseils de perfectionnement de chaque formation qui associent tous les représentants du champ Droit et sciences politiques (réunions biennuelles), la création de comités paritaires de suivi et de coordination pour les parcours types des mentions concernées est envisagée.</p>
--	--